

CHOISIR LES CANDIDATS ET LES OFFRES



THÈMES TRAITÉS

LE CADRE JURIDIQUE À RESPECTER LORS DE L'ANALYSE DES OFFRES

Appel d'offres

- Présentation des cinq principes généraux de la commande publique et leurs conséquences sur le choix des offres.
- Définition de « l'offre économiquement la plus avantageuse ».
- La responsabilité pénale des agents de l'acheteur lors des phases de sélections.

LA DEFINITION DU BESOIN : PREALABLE INDISPENSABLE

Diagnostiquer les besoins et définir les prestations attendues

- La notion de besoin : le moment et la méthode de détermination.
- L'objectivité des caractéristiques des commandes.
- Les normes CE, NF et ISO.

Les contraintes imposées par le Code des marchés publics

- L'obligation de définir précisément le besoin (étendue et sanction de l'obligation) : définir un besoin et non un produit.
- La portée de l'article 6 IV du CMP : quand est-il possible d'intégrer des noms de marques dans son CCTP ?
- La prise en compte du développement durable dans le marché.

CHOISIR LES CANDIDATURES

L'examen de la recevabilité de la candidature

- Les documents exigibles pour garantir la recevabilité de la candidature (présentation des DC1 et DC2)

L'examen de la capacité des candidats à exécuter le marché : les conditions de forme.

- L'énonciation des documents exigés et des critères d'analyse : formalité indispensable.

- Règlement de consultation et AAPC : étude du contenu minimum selon la procédure mise en œuvre.
- Présentation des articles 45 et 52 du CMP ainsi que du contenu de l'arrêté du 28 août 2006 : quels sont les documents susceptibles d'être réclamés aux candidats.
- La possibilité de « rattraper » les candidatures incomplètes.
- La possibilité de déterminer des niveaux minimaux de capacité : étude des cas de recours et des limites fixées par le CMP et la jurisprudence.
- Le cas des procédures restreintes : comment limiter le nombre de candidats admis à présenter une offre.
- Cotraitance, sous-traitance, contrat de location : quelles sont les possibilités d'invoquer les moyens d'autres entreprises, quels sont les documents à produire par les candidats.

L'examen de la capacité des candidats à exécuter le marché : les conditions de fond.

- Les critères de choix des candidatures : des critères spécifiques différents des critères de sélection des offres.
- L'obligation de recourir à des critères liés à l'objet du marché (interdiction du localisme et de la discrimination positive).

Vérification des capacités professionnelles, techniques et financières : présentation de la méthodologie.

Cas pratique : confection de tableaux d'analyse de candidatures

CHOISIR L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

La publicité des modalités de choix

- L'énonciation des critères d'analyse et de leurs conditions de mise en œuvre : formalité indispensable.
- Sous-critères : quelles obligations ?
- Publication de la méthode de notation : étude de la jurisprudence.

DURÉE

2 jours

PUBLIC

Acheteurs et gestionnaires chargés de l'analyse des offres. Techniciens et personnel administratif participant à la rédaction des rapports de choix. Rapporteurs devant les commissions d'appel d'offres

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la procédure de passation des marchés publics
Connaître les éléments constitutifs d'une offre d'un fournisseur

OBJECTIFS

Savoirs :

- Choisir les critères de sélection des candidatures et des offres
- Analyser les coûts des fournisseurs
- Trouver l'information économique sur l'état du marché
- Connaître les dispositions du code des marchés publics applicables au choix des entreprises

Savoir-faire :

- Évaluer le rapport qualité-prix
- Analyser les offres remises
- Rédiger un rapport de choix

LIEU & DATES

Saint Gilles (974)

Les 29-30 mars 2016

*

PRIX

1190 euros net de taxe (déjeuners compris)

CHOISIR LES CANDIDATS ET LES OFFRES

THÈMES TRAITÉS(SUITE)

Le choix des offres

- Les critères de sélection (art. 53 du CMP) : le choix de critères appropriés à l'objet du marché, l'utilisation des critères sociaux et environnementaux.
- La méthode de sélection : études des différentes méthodes validées par la jurisprudence.
- La hiérarchisation ou la pondération des critères : comment choisir ? La méthode pour déterminer l'importance de chaque critère.
- La notation des critères : comment apprécier les critères techniques à leur juste valeur, comment ne pas renforcer le poids du critère « prix » lors de l'analyse.
- Le traitement des offres anormalement basses : méthode de détection, procédure à mettre en œuvre, étude de la jurisprudence.
- La présentation de variantes : les conditions de fonds qui s'imposent à l'acheteur, les conditions de formes opposables au candidat.
- Les cas de lots réservés et des dispositions en faveur de certaines catégories d'opérateurs : SCOP, artisans, société

coopérative d'artisans, société coopérative d'artistes, entreprise adaptée.

- Le traitement des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables : la conduite à tenir selon la procédure mise en œuvre.
- La mise au point de l'offre retenue : principes, modalités pratiques et limites.

Cas pratiques : détermination et mise en œuvre de critères.

CONCLUSION DE LA CONSULTATION

La justification du choix

- Les points clefs de la rédaction du rapport de présentation.
- L'information des candidats dont l'offre n'a pas été retenue : forme et contenu.
- Le contrôle exercé par le juge sur le choix de l'offre.

Les formalités préalables à la notification du marché

- Le délai de « standstil » : les procédures concernées, le décompte du délai.
- La communication des attestations fiscales et sociales par le candidat retenu.
- La notification de l'acceptation de l'offre : formalité obligatoire pour la prise d'effet du marché.
- La publication de l'avis d'attribution : les obligations de l'acheteur, l'intérêt de publier un avis.

Cas pratiques de synthèses à mettre en œuvre les connaissances et ses savoir-faire acquis